



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 octobre 2025

Délibération n°1 : Suppression de deux postes d'adjoints devenus vacants et mise à jour du tableau du conseil municipal : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2 : Nomination d'un nouveau délégué communautaire au sein du Conseil Communautaire de la CAHM : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°3 : Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT) en qualité de membre suppléant : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°4 : Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) en qualité de suppléant : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°5 : Désignation d'un représentant de la commune au sein du SICTOM Pézenas-Agde : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°6 : Avenant à la convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°7 : Règlement par GRDF de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2025 : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°8 : Attribution d'une subvention au tennis club Pomérols Florensac : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°9A : Marché de transport des scolaires vers les équipements aquatiques - Adhésion à la convention constitutive du groupement ouvert et permanent : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°9B : Marché de transport des scolaires vers les équipements aquatiques - Autorisation de lancement du marché et de signature des marchés : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°10 : Approbation du nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°11 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029 : Approuvée à l'unanimité

Délibération n°12 : Convention d'adhésion à la médecine préventive 2026-2028 du Centre de Gestion 34 : Approuvée à l'unanimité